25e Année N° 6016 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Jeudi 16 Décembre 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces nous reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 15 DÉCEMBRE 1880

BOURSE DE PARIS *Service gouvernemental*	15 DÉC.	14 DÉC.
3 0/0	85 57 1/2	85 65 ./.
3 0/0 amortissable . .	87 40 ./.	87 00 ./.
4 1/2 0/0.	114 10	11410 ./.
Emprunts 5 0/0. . .	11910 /.	11890 /.

Service particulier	15 DÉC.	14 DÉC.
Act. Banque de France.	3800 00	3800 00
» Société générale. .	603 00	601 00
» Crédit f. de France.	1429 00	1415 00
» Chemin autrichien	607 00	605 00
» Lyon	1480 00	1483 00
» Est	755 00	755 00
» Ouest	830 00	830 00
» Nord	1690 00	1667 00
» Midi	1115 00	1115 00
» Suez	1247 00	1247 00
5 % Péruvien . . .	00 0/0	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	553 00	550 00
Londres court . . .	25 32 00	25 33 0/
Créd. Mob. (act. nouv.)	670 00	668 00
Turc	12 82	12 80

BULLETIN DU JOUR

Les propositions de lois relatives aux emprunts municipaux des villes de Rouen et du Havre ont été adoptées hier par la Chambre des députés. La majorité a également pris en considération la proposition de M. Benjamin Raspail, tendant à l'aliénation des diamants de la couronne, puis on a repris la discussion de la loi sur l'instruction primaire.

Au Sénat, la plus grande partie de la séance a été remplie par les débats du projet concernant la conservation des terrains en montagne. Ni la Chambre ni le Sénat ne se réuniront aujourd'hui.

Le tapage soulevé par l'incident Rochefort, les nouvelles révélations du *Voltaire* sur l'appui pécuniaire que M. Gambetta aurait prêté à l'évasion du « lanternier, » absorbent en ce moment l'opinion publique. Qui l'emportera dans ce duel aux petits papiers ? Sera-ce M. Rochefort ? Sera-ce M. Gambetta ? Jusqu'ici, le président de la Chambre a les rieurs de son côté, le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* s'étant évasé en des explications diffuses au lieu d'apporter ces « quatre lignes » dont Richelieu se contentait pour faire pendre un homme.

Il a parlé, s'il faut en croire le *Gaulois*, d'une lettre adressée jadis par M. Gambetta à M. Baroche, dans laquelle le futur dictateur aurait quémandé une place de substitut. Mais nous avons vainement cherché cette lettre dans l'*Intransigeant*, Il n'y a pas là qu'une lutte de personnes, il y a une lutte d'influence, une lutte de parti ; c'est l'intransigeance et l'opportunisme aux prises. Et le *XIXe Siècle* a raison de dire qu'à ce point de vue l'incident « *a une importance politique considérable.* » N'est-ce pas d'ailleurs parce que l'enjeu est capital que M. Gambetta a *abattu* M. Rochefort dans le filet qu'il lui a tendu à propos de la mort d'A. Joly, et dans les mailles duquel le pamphlétaire est en train de s'étrangler de ses propres mains ?...

Malgré l'intérêt de ce spectacle, il est d'autres sujets de préoccupation, et ceux-là touchent au plus haut degré les conservateurs : la loi sur la magistrature et les élections municipales. On sait que l'article 8 du projet voté par la Chambre et qui suspend l'inamovibilité a rencontré dans les bureaux du Sénat une opposition formelle. La *République française*, on ne l'a pas oublié, publia à ce sujet un entrefilet comminatoire, qui semblait menacer la magistrature d'un *Coup d'Etat*, si le Sénat repoussait l'article 8 de la loi judiciaire, comme il avait repoussé le fameux article 7. Maintenant il ne s'agit plus de vagues allusions. On annonce cyniquement que le pouvoir, interprétant en sa faveur le silence de la Constitution de 1875, qui ne parle pas de l'inamovibilité, révoquerait brutalement par simple décrets les magistrats suspects, si le Sénat ne se contentait pas d'accepter purement et simplement la loi sur la magistrature !

Il faut donc au gouvernement un Sénat dont le rôle consiste uniquement à enregistrer les actes de la Chambre ! Nos maîtres ne tolèrent pas la moindre opposition, et ne pouvant briser « *le barrage* » du Luxembourg, comme la *République française* appelle le Sénat, ils prennent leurs mesures pour se passer de son approbation et pour affirmer d'avance ses votes. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le programme que le journal de M. Gambetta impose au parti républicain, au sujet des élections des conseils municipaux. « Vous ferez les élections sur le terrain politique, dit-il, en vue du renouvellement du Sénat, et en vue aussi de frapper d'une opposition morale les votes *qu'il médite.* » Des intérêts des municipalités, il n'est pas question ! Ce que M. Gambetta veut, c'est un Sénat qui « s'incline » comme le courtisan dans *Barbe-Bleue*, et qui soit destiné à donner son visa, toujours et « sans murmurer, » à ce que fera la Chambre actuelle et surtout la future Chambre, que M. Gambeta compte bien avoir dans sa main. Ainsi, voilà en quoi se résume la doctrine opportuniste ou, pour mieux dire, césarienne : plus de magistrature indépendante, plus de Sénat indépendant, plus de Chambre indépendante, en tout et partout l'obéissance passive ! Et il y a des gens qui croient être en république !

Si, aux jours de la monarchie ou de l'Empire, un journal officieux avait osé écrire que tout tribunal devait avoir, en matière de jurisprudence, une opinion conforme à celle du garde des sceaux, il n'y aurait pas eu assez de voix dans la presse de l'opposition pour protester avec indignation contre cette monstrueuse théorie; et certes tous les honnêtes gens eussent protesté avec elle. Or, aujourd'hui ce sont les feuilles opportunistes et radicales qui inaugurent cette façon d'entendre l'indépendance de la magistrature : l'opinion du garde des sceaux fait loi et tout juge doit s'y conformer.

Nous n'exagérons rien, et si scandaleuse, si cynique que soit une pareille déclaration, elle est exacte. Voici en effet ce que nous lisons dans le *Mot d'Ordre* :

Un fait très grave s'est produit au Palais :

Le tribunal civil, présidé par M. Aubépin, avait à rendre son jugement dans le procès intenté au préfet de police par les dominicains, les oblats et les maristes; le tribunal a rejeté le déclinatoire soulevé par le préfet et s'est déclaré compétent, malgré les réquisitions du substitut Quesnay de Beaurepaire, qui conclusit à l'incompétence.

Cette décision a une portée considérable, en ce moment où l'on va discuter la loi sur la réforme de la magistrature. Elle montre qu'à la tête même du tribunal civil de la Seine se trouve un *homme qui n'hésite pas à prendre parti contre le garde des sceaux.*

Il faudrait d'ailleurs être bien naïf pour s'en étonner.

Ainsi c'est un crime, une forfaiture que de ne pas partager, en matière de droit civil, les opinions du garde des sceaux et c'est encourir les foudres radicales que de prendre parti pour les plaignants, pour les demandeurs quand ces plaignants, ces demandeurs ont pour adversaire le garde des sceaux, le gouvernement.

Un ministre de la justice, un ministre républicain avait osé dire que les parquets devaient conclure d'après les conclusions du ministre de la justice ou du procureur général, ce qui était déjà une injure pour la magistrature debout, un outrage à la justice! Mais il était donné aux radicaux défenseurs de la liberté d'aller plus loin **et de faire des juges les plats valets du ministre.**

L'INCIDENT ROCHEFORT-JOLY-GAMBETTA

M. Joseph Reinach vient d'adresser à M. Henri Rochefort la lettre suivante :

« 14 décembre.

» Monsieur,

« J'ai publié dans le *Voltaire* une lettre écrite de votre main et signée de votre main. Vous déclarez que cette lettre est blessante pour votre honneur : je n'y puis rien.

» En conséquence, je n'ai aucune réparation à vous accorder et je juge qu'il n'y a pas lieu pour moi de constituer des témoins.

»JOSEPH REINACH »

On lit dans l'*Aurora* du 12 décembre :

« Nous apprenons que le gouvernement espagnol est en pourparlers pour établir, sur divers points de son territoire, des couvents de Franciscains spécialement destinés aux missions catholiques d'Afrique.

» Un de ces couvents sera probablement celui-là même d'où partit Christophe Colomb pour la découverte de l'Amérique.»

CAUSERIE

13 décembre.

Le nom de Thiers vient de s'éteindre, Madame Thiers est morte. Elle a succombé moins à une maladie physique qu'à une affection morale. Admiratrice fervente de son mari, légataire pour ainsi dire de sa renommée politique, elle avait consacré son temps, ses soins, sa vie, ses préoccupations, à entretenir ce qu'elle considérait comme une sorte de culte. Il y avait là un sentiment trop respectable pour que je me permette de le blâmer. Madame Thiers, en s'efforçant de placer la mémoire de son mari dans une apothéose, était dans son rôle comme nous sommes dans notre droit en considérant M. Thiers comme l'un des hommes les plus funestes à la France qui aient existé. Ce ne sera pas trop du mérité de l'historien pour compenser, dans une certaine mesure, aux yeux de la postérité, les maux infinis causés à la patrie par l'ambition d'autant plus dangereuse qu'elle avait pour contre-partie un patriotisme d'une espèce particulière : M. Thiers aimait la France, et brûlait de lui rendre sa gloire perdue, mais à la condition qu'il fût le seul instrument de cette restauration. C'est ce mélange orgueilleux d'ambition personnelle et de chauvinisme qui a marqué toute la carrière de M. Thiers. Lui seul : c'était assez.

Il ne fut pas plus tôt tombé du pouvoir, que les républicains, n'ayant plus rien à tirer de lui, l'oublièrent. Aux élections de 1876, M. Gambetta ne se gêna point pour dire que ce vieillard eût dû prendre ses invalides au Sénat, au lieu de persister à siéger à la Chambre, où le dictateur-pacha prévoyait que M. Thiers pourrait devenir un embarras pour ses projets. Il est probable, en effet, que M. Thiers se serait élevé avec une colère folle contre l'article 7 et contre les odieuses expulsions de ces derniers temps. Il n'eût pas même été impossible qu'il eût essayé d'éteindre le feu allumé par lui, au moyen d'une nouvelle volte-face à droite.

La mort arrêta net les hypothèses et les craintes opportunistes. On fit à M. Thiers des funérailles reconnaissantes, et puis on n'en parla plus du tout. Un jour, on apprit que Nancy allait lui élever une statue. Ce fut un étonnement. Une statue ? Mais on lui a déjà donné. C'est fini. — Permettez, c'est le libérateur du territoire. — Ah ! oui, c'est vrai, au fait. Et, la statue fut inaugurée à Nancy, on n'y pensa plus. Un an après, Saint-Germain annonce une statue nouvelle. — Encore une statue ? s'écria-t-on. — Sans doute. C'est à Saint-Germain qu'est mort M. Thiers ; une statue est de rigueur. — Soit. Et l'inauguration eut lieu. Madame Thiers, depuis trois ans, était demeurée enfermée dans ses souvenirs. Elle en était restée à l'apothéose des funérailles aux frais de l'Etat, à Notre Dame. Elle ne se doutait pas du chemin parcouru depuis par le radicalisme. Elle ne soupçonnait pas les modifications de l'opinion. Elle croyait, dans la naïveté de son admiration, que cette admiration continuait à vivre ; que dis-je ? ne faisait que grandir dans tous les cœurs ; elle croyait à la reconnaissance de ceux qui, sans M. Thiers, ne seraient rien à cette heure. Elle fut cruellement déçue : M. Gambetta n'assista même pas à l'inauguration, les discoureurs se bornèrent à des récitations académiques, et, au lieu d'enthousiasme, Mme Thiers eut la douleur d'entendre un amnistié protester publiquement contre le «fusilleur», le «massacreur» de la Commune. Mme Thiers, ce jour-là fut frappée au cœur, et je crois que c'est de ce coup qu'elle a fini par mourir.

J'ai conservé, et je retrouve dans des notes, un numéro du journal le *Temps*, daté du 16 septembre dernier. Ce numéro, qui parut quelques jours avant l'inauguration de Saint-Germain, est précieux, en ce qu'il contient des extraits d'un *journal intime* contemporain de la mort de M. Thiers. J'en reproduis les principaux passages. Ils feront mesurer la distance énorme parcourue par l'opinion républicaine, à l'égard de M. Thiers, en moins de quatre ans.

Le 4 septembre 1877, l'écrivain anonyme, qui est évidemment un homme politique très connu, écrit :

« Un coup de foudre. M. Thiers est mort hier, à six heures et demie du soir, au pavillon Henri IV, à Saint-Germain-en-Laye. Paris est lugubre aujourd'hui. Un temps sombre, presque un temps d'hiver, des nuages pluvieux roulant sur un ciel gris d'acier. Devant la maison de M. Thiers, des groupes stationnent, des gens regardent. Un silence religieux, étouné, inquiet. C'est la terrible part d'*inconnu*, — la part du lion, disait François Arago, de toutes les choses humaines qui apparaît ici, dans un des drames politiques les plus poignants de notre histoire...

» Et ce, comme disent nos adversaires, un coup de mort pour la République ? Est-ce la consolidation pure et simple des pouvoirs de M. de Mac-Mahon ? « *Les hommes ne manquent pas aux justes causes* », dit, ou à peu près, ce matin, la *République française*, dont le numéro a paru encadré de noir, en signe de deuil. Ce qui est certain, c'est que chaque année nous emporte un grand homme, nous arrache un grand nom, comme un lambeau de notre gloire...»

C'est la première phase : la phase du recueillement. Le lendemain, une note ironique se fait jour, même à travers les éloges :

« 5 septembre.

» Peut-être que la fameuse parole de Goethe mourant : *Plus de lumière ! Encore plus de lumière !* était tout simplement et prosaïquement celle-ci : *Approchez la lampe, je n'y vois plus clair !* — La dernière parole de M. Thiers, cet homme d'Etat qui eut tant de paroles immortelles, aura été : « *Ces haricots sont mauvais* ! » C'étaient, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie, des haricots qu'il mangeait, des haricots dits flageolets qu'il aimait d'ordinaire et qui lui déplurent. Et pendant que le maître d'hôtel, à qui il s'en plaignait, lui répondait : « Mais non, monsieur, je vous assure qu'ils sont préparés comme d'habitude », — on vit le vieillard *se tasser* en quelque sorte sur lui-même et on l'entendit qu'il disait : « Je ne me sens pas bien... » La mort venait. Dès la première atteinte, tout était fini. L'état comateux commençait. Mort bien bourgeoise, disent les ennemis. Louis-Philippe aussi est mort bourgeoisement, mais bravement, en homme ordonné : « Telle clef est là, elle ouvre telle armoire », disait-il ; il expirait comme il avait régné.

» Mort bourgeoise que celle de M. Thiers, mais vie de grand et de bon citoyen et de vrai Français, et, de 1870 à 1877, achèvement merveilleux d'une existence militante. Il a du moins, lui, le patriote, *couronné son édifice* en libérant la patrie ! »

Les funérailles, fort solennelles élèvent ensuite un pas le ton du *momento* anonyme. Mais, le 13, découverte subite : Mme Thiers est indignée, de quoi ? De tout et de rien. Je cite encore, textuellement :

» 13 septembre.

« On est fort irrité, chez Mme Thiers, contre le gouvernement. Comme on essayait de consoler la veuve de l'illustre homme d'Etat en lui parlant de cet étonnant et magnifique concours de la population se pressant autour du char funèbre : — « Ah ! répondit-elle, ce n'est pas une marche triomphale de la place Saint-Georges au Père-Lachaise que j'avais rêvée : c'était la marche de la place Saint-Georges à l'Elysée !... Et avoir été si près de cette réparation ! »

» Mais il est dit qu'en histoire les hommes tombés ne remontent pas au pouvoir.

» Mme Thiers, dans sa douleur, ne laisse pas que d'écouter aussi le bruit de cette absurde légende qui veut que M. Thiers ait été empoisonné. « En fin de compte, disait-elle bien encore, je ne sais pas de quoi il est mort ! »

» Le docteur Barthe, appelé à la hâte à Saint-Germain, s'est un peu vite soustrait au devoir de rester auprès de son client et ami. Il a posé des sangsues derrière les oreilles, et il est remonté en voiture, disant qu'il partait le soir même pour l'Italie. Au moment où il montait sur le marchepied, Mme Thiers lui a répété qu'il prenait là une grande responsabilité, le docteur Lebiez (de Saint-Germain) ne connaissant pas M. Thiers. Alors il est remonté, mais pour peu de temps.

» Il savait bien que le malade était perdu.

» Mme Thiers répète souvent les dernières paroles dites par M. Thiers : « *Mais comme ces haricots étaient mauvais* !... »

Et c'est tout. Trois ans après, on vote l'amnistie, en demande pour la seconde fois la démolition de l'hôtel de la place Saint-Georges, et toutes les fois que le nom de M. Thiers est prononcé dans un journal radical, c'est accolé à une insulte. Il y a plus ! Il suffit que le général de Cissey ait été son ministre de guerre pour que le général de Cissey soit qualifié de traître, d'espion et de voleur.

Je persiste à croire que c'est de tout cela que Mme Thiers est morte. Elle a dû regretter d'avoir trop vécu. DANCOURT.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 14 décembre 1880.

On a grand peur, au Palais-Bourbon, que la commission sénatoriale sur la réforme judiciaire ne rejette en bloc le projet, sans se préoccuper de l'amender, et c'est pour cela que les amendements de M. Hérold et de M. Tenaille-Saligny ont été produits. Je vous ai dit ce qu'on pensait généralement du contre-projet du préfet de la Seine, qui semble une aggravation de la proposition de la loi Cazot-Boysset, puisqu'il fait dépendre la suppression de l'inamovibilité non plus d'une loi, mais du bon plaisir présidentiel, et que sous prétexte de suppression ou de réorganisation de certaines Cours et de certains Tribunaux, il prolonge la crise pendant un an. Le contre-projet est jugé inadmissible même par les amis de M. Hérold; aussi cherche-t-on à en tirer pied ou aile en attendant la proposition Tenaille-Saligny qui ne peut parvenir à aboutir. M. Tenaille-Saligny a, paraît-il, des collaborateurs qui n'ont pu jusqu'à présent se mettre d'accord.

C'est le *Journal des Débats* qui, reprenant pour son compte le contre-projet Hérold, demande à ce qu'il serve de base à des négociations entre les groupes de gauches, négociations dont le résultat formerait l'amendement de la minorité de la commission.

Dans le système des *Débats*, la réorganisation au lieu d'être la conséquence de décrets présidentiels rendus en Conseil d'Etat procéderait du pouvoir législatif. A merveille ! Mais ce changement n'en impliquant pas moins la suspension de l'inamovibilité pendant un délai pouvant varier d'un mois à un an, c'est une véritable plaisanterie de la part de la feuille des Bertin, que de prétendre que le projet respecte le principe de l'inamovibilité. Il le respecte à la façon de la loi Cazot-Boysset, qui laisse un an au gouvernement pour pourvoir au remplacement des magistrats qui lui déplaisent. Il n'y a donc pas apparence que la majorité de la commission doive le prendre en considération pour son nouveau plan de réforme judiciaire. La vérité n'est pas encore là pas plus que le véritable et sincère respect de l'inamovibilité.

Quoiqu'il en soit, les menaces opportunistes, dont je vous ai parlé hier, de passer outre à la suppression de l'inamovibilité, malgré un vote hostile de la première Chambre, paraissent produire un effet diamétralement opposé à celui qu'en attendaient ses auteurs. On dit, en effet, que la majorité de la commission y trouve une raison décisive pour trancher nettement la situation, en rejetant purement et simplement la loi votée par la Chambre. Les incertitudes seraient ainsi fixées.

D'autre part, on n'aperçoit pas que la magistrature s'en émeuve ; elle persiste dans son impassibilité et ne paraît pas incliner davantage du côté de la jurisprudence du tribunal des conflits.

On compte, aujourd'hui, les journaux qui ne s'occupent pas de l'affaire Rochefort-Gambetta, ainsi baptisée par les crieurs des rues. *L'Intransigeant* et le *Voltaire* sont naturellement les plus recherchés, mais ils contiennent peu de chose de réellement nouveau. Les tentatives vaines de M. Rochefort et de ses amis pour rencontrer, hier, M. Gambetta sont connues depuis vingt-quatre heures, sauf quelques détails insignifiants. M. Rochefort s'efforce toujours de démontrer que s'il a écrit la fameuse lettre, M. Gambetta ne l'a pas reçue. Etrange aberration d'un homme d'esprit, qui ne comprend pas que pour ses coreligionnaires politiques comme pour le public, il suffit qu'il ait écrit la lettre où il se pose en adversaire de la Commune, pour qu'il soit mal venu à s'ériger aujourd'hui non seulement en défenseur, mais en glorificateur des idées connues des hommes de l'insurrection de 1871.

On annonçait depuis vingt-quatre heures que les opportunistes tenaient en réserve une nouvelle révélation qui devait achever le directeur de l'*Intransigeant*. M. Rochefort a pressenti qu'il s'agissait probablement d'argent prêté par M. Gambetta pour favoriser son évasion de Nouméa, et il s'explique à ce sujet de façon à annihiler le coup. Il a, dit-il, pour seule et unique créancière Mme veuve Edmond Adam, qu'il a remboursée en partie, mais si M. Gambetta entend réclamer quelque chose, il peut envoyer toucher à la caisse de l'*Intransigeant* ce qui lui est dû.

Le *Voltaire* reproduit des lettres de M. Lachaud et de M. Rochefort datées de 1871 et établissant que ce n'est pas l'aumônier de la prison de Versailles, mais bien M. Rochefort qui, sur la désignation de Me Lachaud, choisit M. Albert Joly pour son avocat.

Vous vous étonnerez sans doute que l'affaire Rochefort-Gambetta n'ait encore donné lieu à aucun envoi de témoins de la part de l'ancien Lanternier. Rassurez-vous, la chose a eu lieu depuis hier soir, ainsi qu'il résulte de la note suivante parue ce matin dans diverses feuilles communardes :

« M. Gambetta s'étant dérobé et ayant par là décliné toute responsabilité, M. Reinach, rédacteur du *Voltaire* restait responsable des calomnies publiées par lui contre M. Rochefort. Hier soir, à 11 heures et demie, deux amis de M. Rochefort, les citoyens V. Jaclard et B. Sax, se sont présentés aux bureaux du *Voltaire*. M. Rei-

---

FEUILLETON DU 16 DÉCEMBRE

— 8 —

LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPOINTE

III

Le jour où, sur les observations de son fils, madame Malicorne avait abandonné le travail des champs, Jean Malicorne avait chargé de ce soin Andoche Morisset, le condamné, comme on l'appelait dans le pays, l'homme complaisant qui avait été **son prête-nom dans les actes frauduleux que Malicorne avait imposés à l'ancien notaire de Vermanton. Cet homme, repoussé par tout le monde, à cause d'une condamnation qui s'était trompée de route, subissait la volonté de Jean Malicorne et lui servait à la fois d'aide pour la pêche, de conducteur du bac dont Malicorne était propriétaire, et de domestique pour la culture des vignes. Ce triple travail était payé trois cents francs par an, un pain de douze livres par quinzaine, le logement dans la petite maison située en face du bourg, sur la rive gauche de l'Yonne, et la jouissance d'un jardinet dépendant de cette maison.** Andoche Morisset n'était pas marié.

Jean Malicorne avait dix ans de plus que sa femme. Il portait ses soixante ans mieux que bien des gens portent leur jeunesse. Il était grand, osseux, large d'épaules, velu comme un fauve, et, chose bizarre, très-blanc de peau; sa tête presque rasée, ressemblait à celle du boule dogue; la lèvre inférieure était pendante et laissait voir des dents jaunes pointues, mal rangées ; les dents de l'hyène ou du chacal. Mais ce qui était extraordinaire dans sa physionomie, c'était son regard froid, atone, toujours fixe et presque immobile ; ses yeux, bleu faïence, avec de petits points blancs, ressemblaient aux yeux d'un trépassé et exerçaient à cause de leur fixité et de leur profondeur, je ne sais quelle impression douloureuse, une espèce de magnétisation pénible dont ceux qui traitaient d'affaires avec lui connaissaient tout le pouvoir.

En maintes circonstances, et afin d'être **débarrassés au plus vite de cette immobilité de la pupille qui faisait mal à voir, ses clients se rendaient à discrétion. Jean Malicorne connaissait cette puissance, et il en abusait chaque fois que l'on tentait de discuter avec lui ou de sortir de ses griffes. Quand son intérêt et sa rapacité n'étaient pas en jeu, il prenait des allures de bonhomme, se promenait sur le port les mains derrière le dos, coiffé d'un chapeau de paille couleur marron, vêtu d'une veste de toile bleue et d'un pantalon de même étoffe.**

On ne l'appelait que Monsieur Malicorne; lui, tutoyait tout le monde.

Quant à Prosper, son fils, c'était la personnification de la sottise, de la nullité et de l'infatuation ; il possédait les allures d'un tambour-major en bourgeois, avec l'amour propre d'un don Juan de village auxquels venaient se joindre les traditions et les habitudes des mauvais lieux du quartier latin.

Il tenait de son père et de sa mère les défauts de ceux-ci et ceux que leur extrême faiblesse pour lui avait fait naître; mais il n'avait ni leur courage, ni cette ardeur au travail qui, chez un homme de bonne éducation, peut le sauver de ses mauvaises passions.

Il passait ses journées à jouer au billard chez Gendronneau, ou à dormir étendu sur un canapé ; le soir, il courait après les petites paysannes dans les champs. L'absence de tout autre médecin dans le canton obligeait les gens malades à recourir à lui ; mais, à coup sûr, on ne le faisait qu'à contre-cœur et pour ne point se mettre mal avec le père, dont on redoutait les vengeances.

L'ignorance de Prosper Malicorne était de notoriété publique ; lui-même ne se faisait aucune illusion sur sa valeur.

Il ne faisait, il est vrai, mourir personne, mais il n'avait jamais guéri un seul malade. Toute sa pharmacopée se bornait à des remèdes de bonne femme que sa mère lui enseignait, à quelques pilules de mie de pain malaxées avec de l'axonge, et à des lochs d'une innocuité parfaite, qu'il faisait venir tout préparés de chez le pharmacien d'Avallon.

Prosper Malicorne avait conservé les habitudes de luxe de toilette de sa jeunesse ; il s'habillait selon les indications de la dernière gravure de mode, se chaussait de bottes vernies, portait une grosse chaîne d'or avec des breloques, un diamant à sa cravate et une énorme bague chevalière à son doigt, toutes choses qui faisaient l'admiration des dames de Château-Bernard et lui ouvraient le cœur des Vénus campagnardes. Les jeunes messieurs du village crevaient de dépit de ne pouvoir déployer un luxe semblable, et, dans l'impossibilité de rivaliser avec un astre aussi éblouissant, se contentaient du rôle modeste de satellites. Prosper avait sa cour, ses flatteurs, ses complaisants ; il régnait à Château-Bernard par quelques libéralités de café et la fascination que son luxe exerçait sur le beau sexe.

Le fils avait pour lui la jeunesse et les femmes ; le père tenait les hommes par la bourse, l'influence que donne toujours une grande fortune et les liens de parenté qui, par sa femme, l'unissaient à presque toutes les familles du village. L'un et l'autre, par des moyens bien différents, s'étaient constitués les maîtres, les tyrans de ce petit coin de la Bourgogne. Ils n'étaient pas aimés, mais on les craignait, on les redoutait, on avait besoin d'eux, et cela avait suffi pour leur donner une puissance occulté dont nul ne songeait à s'affranchir.

Plus d'un village, en France, voit s'accomplir dans son sein ce singulier phénomène d'audace extrême d'une part de pusillanimité, de faiblesse, de lâcheté de l'autre.

Prosper Malicorne pouvait plaire aux Margots de village mais il n'avait rien, comme aspect, de ce qui charme les femmes intelligentes. Il était grand et fort, mais commun, trivial de gestes et de langage. Ses yeux manquaient d'expression, sa lèvre était lippue, sa figure était bouffie, son nez visait à l'incarnat, ses mains et ses pieds étaient lourds, épais, larges, — canailles en un mot. L'aspect général de sa personne offrait une grande ressemblance avec ses bons hommes en baudruche qu'on craint toujours de voir éclater. C'était une espèce d'Hercule gonflé de viande, de vin bourguignon, de bière et d'alcools de toutes sortes. Le cœur et le peu d'intelligence que lui avait octroyés la nature s'étaient atrophiés dans des excès de table qui se renouvelaient chaque jour.

Tel était, au physique et au moral, l'homme avec lequel le docteur Hervey allait entrer en lutte.

Madame Malicorne servait son mari et son fils, et trouvait, tout en allant et en venant, le moyen de prendre son repas ; il est vrai que ce repas était d'une frugalité qui ne pouvait s'expliquer que par l'avarice sordide de cette femme. Il consistait en carottes cuites à l'eau et assaisonnées seulement de poivre et de sel.

Le pain qu'elle mangeait était tellement dur qu'il eût déchiré ses gencives, dégarnies de dents; elle le tirait d'une cruche remplie d'eau, dans laquelle il trempait depuis le matin. Pour boissons, elle buvait un liquide aigre provenant de la fermentation de fruits gâtés par le temps ou la piqûre des insectes.

Harpagnon était un prodigue comparé à madame Malicorne.

Jean Malicorne et son fils mangeaient silencieusement.

— Tonnerre ! s'écria tout-à-coup Jean Malicorne, que fait donc cet animal de Flageolet ? Il devrait être arrivé depuis une demi-heure.

— Où l'as-tu donc envoyé ? demanda la femme.

— Moi ? nulle part; seulement j'ai profité de ce qu'il allait à Auxerre pour lui donner une commission.

— Sérieuse ? fit Prosper.

— Très-sérieuse ! répondit Jean Malicorne en regardant fixement son fils.

— Tu as peut-être tort; ce Flageolet est un mauvais drôle qui ne m'inspire aucune confiance.

Malicorne père haussa les épaules.

— Allons donc ! dit-il, crois-tu que tu vas m'apprendre à connaître les hommes, toi ? Pour un garçon qui a reçu de l'éducation, tu est bien ignorant, puisque tu ne sais pas encore qu'on ne fait pas d'un honnête homme un mouchard.

Prroper rougit; ces paroles flétrissaient sa conduite au collége d'Auxerre.

— Il fallait me dire tout de suite, répliqua-t-il d'un ton de mauvaise humeur, que tu avais quelqu'un à faire espionner. Et encore ton choix me paraîtrait-il mauvais, car Flageolet est homme à se vendre à tous les maîtres.

Jean Malicorne eut un gros éclat de rire.

— Tu perds la tête, mon garçon ! Sache bien une chose : c'est que lorsqu'on s'est vendu à moi, il n'y a point de danger qu'on songe à se vendre à un autre. Et puis, celui vers qui j'ai envoyé Flageolet n'est point, que je suppose, en état d'acheter les gens qui m'appartiennent.

— Qui est-ce donc, Jean ? demanda madame Malicorne.

(*A suivre*)